

PROCURATION

Je soussigné Carine Bapita Buyangandu, représentante légale des victimes du groupe VO2 devant la Cour Pénale Internationale ensemble avec ses confrères Me Paul Kabongo Tshibangu et Me Joseph Keta Orwinyo, donne par la présente procuration au Bureau du Conseil Public pour les Victimes aux fins de représenter et défendre les intérêts des victimes du groupe VO2 dans l'affaire Thomas Lubanga, à l'audience qui se déroulera le mercredi 11 mai 2011 devant la Chambre d'Instance I de la Cour Pénale Internationale.

Fait à Kinshasa, le 10 mai 2011



Me Carine Bapita Buyangandu